



Mieux rédiger ses conventions d'occupation domaniale : clauses innovantes & bonnes pratiques

Date : Mercredi 5 juillet 2023 - 9h30 à 11h (heure métropolitaine)

Durée : 1,5 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr

Tarif : 190 € HT (soit 228 € TTC) par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

Délai d'accès : Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

PROGRAMME

Souvent standardisés, les conventions d'occupation domaniale méritent une rédaction plus fine et créative. A l'aide de stipulations adaptées et créatives ainsi proposées, il s'agira au final de mieux protéger et valoriser les propriétés publiques.

I - Rappel des principes de la domanialité

- A - Domaine public / domaine privé
- B - Protection du domaine public
- C - Précarité et révocabilité

II - Le bon contrat pour le bon domaine

- A - Choisir le vocabulaire adapté
- B - Déterminer si la gratuité est possible
- C - Fixer la possibilité (ou non) de constituer des droits réels

III - Les clauses & formules types

- A - Les clauses financières - redevances, indexation, pénalités, récupération des charges
- B - Les clauses tenant à la vie du contrat - état des lieux, obligations, modification, résiliation, cession, sous-occupation
- C - Les clauses de risque - le transfert de responsabilité
- D - Les clauses environnementales - verdissement, sobriété énergétique, consommation locale

IV - Les bonnes pratiques rédactionnelles

- A - Soigner son préambule
- B - Le piège des fonds de commerce
- C - Harmoniser ses process

OBJECTIFS

- Disposer des outils permettant de mieux choisir le contrat adapté à une situation donnée
- Etre en mesure de mobiliser les nouvelles solutions rédactionnelles (clause, formule, langage juridique clair) en vue d'enrichir les contrats d'occupation domaniaux



PUBLIC CONCERNE

Agents de toutes collectivités locales (DGS et secrétaire de mairie, responsable juridique, responsables des espaces domaniaux, de la voirie et des espaces publics notamment), gestionnaires de biens, élu.e.s en charge des enjeux de domanialités.

PRÉREQUIS

- Les apprenant.e.s. devront posséder des notions de droit public général, des contrats et de la domanialité.
- Les apprenant.e.s. devront également avoir déjà rédigé ou amendé des conventions d'occupation du domaine public.

INTERVENANT



Thomas Manhes

Avocat associé de SEBAN ARMORIQUE

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- QCM
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé